

provisoire qui devait formuler un projet précis d'organisation permanente dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture. L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture fut officiellement créée à Québec, au Canada, le 16 octobre 1945; on décida alors d'en fixer temporairement le siège à Washington. En 1951, l'Organisation s'installa à son siège permanent actuel à Rome.

En 1945, la constitution de la F.A.O. fut signée par 42 gouvernements. En 1960, l'Organisation comptait 81 membres et 116 en 1967, plus trois membres associés. A la fin de 1973, 131 nations étaient membres de l'Organisation.

La F.A.O. emploie près de 4,000 personnes soit à titre permanent, soit pour des périodes déterminées. Sur ce nombre, 1,500 sont dans les catégories professionnelles et supérieures, et 2,500 dans la catégorie des services généraux. Le budget annuel de l'Organisation est passé de 5 millions de dollars en 1946 à 106.7 millions en 1974-1975. Les dépenses globales ont augmenté encore plus rapidement, la F.A.O. ayant reçu des fonds du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Compagne de lutte mondiale contre la faim et de divers programmes qu'elle met en oeuvre conjointement avec d'autres organismes de l'ONU.

La F.A.O. se divise en cinq grands départements, à savoir: l'agriculture, les pêches, la sylviculture, les affaires économiques et les affaires sociales, et le développement. Il y a, en outre, six bureaux régionaux, c'est-à-dire pour l'Afrique, l'Asie et l'Extrême-Orient, l'Amérique latine, le Proche-Orient, l'Europe et l'Amérique du Nord.

Dès le début, la F.A.O. a joué un rôle d'organisation et de coordination en permettant aux délégués des gouvernements et des organismes scientifiques d'échanger des renseignements, d'étudier des problèmes d'intérêt commun et de mettre au point des programmes d'action dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, y compris la nutrition, la sylviculture et les pêches. La majeure partie de la tâche accomplie dans l'exercice de ces fonctions et responsabilités est connue sous le nom de Programme régulier de la F.A.O. C'est la Conférence de la F.A.O. qui met au point le programme actuel d'activités, de services et de projets.

Le Programme régulier est financé par les contributions annuelles des pays membres. Le montant en est établi en fonction du barème des cotisations que la Conférence a fixé. Comme pour tous les autres organismes de l'ONU, ce barème est conforme à celui des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies. Il est basé sur une formule qui tient compte d'un certain nombre de facteurs comme